

SOMMAIRE :

1. Objet et domaine d'application.....	2
2. Abréviations / définitions	2
3. Texte de référence	2
4. Responsabilités.....	2
5. Déroulement de l'activité.....	2
5.1. Utilisation de la marque par le laboratoire	2
5.2. Utilisation de la marque Cofrac par le client	3
5.3. Utilisation abusive de la marque d'accréditation	3

1. Objet et domaine d'application

Définir les règles d'utilisation de la marque Cofrac par le laboratoire dans le respect du GEN REF 11 en vigueur.

2. Abréviations / définitions

LBM : Laboratoire de Biologie Médicale

NC : non-conformité

RAQ : responsable qualité

3. Texte de référence

GEN REF 11 : Règles générales pour la référence à l'accréditation et aux accords de reconnaissance internationaux.

4. Responsabilités

Le respect des règles d'utilisation de la marque Cofrac sont sous la responsabilité de la RAQ

5. Déroulement de l'activité

5.1. Utilisation de la marque par le laboratoire

Le LBM Bio Med 21 fait référence à son accréditation sur ses comptes-rendus d'examens, dans son « Manuel Qualité » MU-QUAL-MMQ-001 et sur son site internet www.biomed21.fr.

La marque (logo) est uniquement utilisée sur le site internet.

La référence textuelle figure sur les rapports relevant des prestations du LBM dans sa portée d'accréditation.

Les marques d'accréditation sont utilisables uniquement par Bio Med 21, et en relation avec les activités objet de sa portée d'accréditation.

5.2. Utilisation de la marque Cofrac par le client

Le LBM Bio Med 21 n'autorise pas ses clients à utiliser la référence textuelle à l'accréditation : usage réservé uniquement à Bio Med 21.

5.3. Utilisation abusive de la marque d'accréditation

Il revient à Bio Med 21 de signaler à ses clients tout mauvais usage ou usage inadapté de la référence à son accréditation et de déclencher une NC.

En cas d'usage inadapté répété, la RAQ doit en informer le Cofrac : si ponctuel, il n'est pas nécessaire de l'en informer.